

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24436946

Déposé
14-10-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1006499021

Nom(en entier) : **MORE.COM ONLINE SERVICES BE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Koning Albert II-laan 4
: 1000 Bruxelles**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Ce jour, le deux octobre deux mille vingt-quatre.

(...)

Devant **Peter VAN MELKEBEKE, notaire à Bruxelles (premier canton)**, exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", dont le siège est situé à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 11, **S'EST REUNIE**

L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MORE.COM ONLINE SERVICES BE", ayant son siège à 1000 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II 4, ci-après dénommée la "Société".

(...)

DELIBERATION - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

(...)

DEUXIÈME RESOLUTION: Apport supplémentaire en numéraire avec émission de nouvelles actions.L'assemblée décide d'augmenter le compte de capitaux propres à concurrence de 300.000,00 EUR, et décide que cet apport supplémentaire sera réalisé par un apport en numéraire et qu'il sera accompagné de l'émission de 300.000 actions de même nature et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices *pro rata temporis* à partir de la souscription.

L'assemblée décide que les actions nouvelles seront souscrites immédiatement en numéraire au prix de 1,00 EUR chacune et que, en application de l'article 5:125 du Code des sociétés et des associations, les actions nouvelles seront libérées à hauteur de 100%, à savoir 300.000,00 EUR.

L'apport est inscrit sur le compte de capitaux propres disponible.

(...)

3. Les apports en numéraire ont été déposés, conformément à l'article 5:132 du Code des sociétés et des associations, sur un compte spécial au nom de la Société, auprès de BNP Paribas Fortis NV, tel qu'il résulte d'une attestation délivrée par cet établissement de crédit, le 10/09/2024, laquelle a été transmise au notaire soussigné qui la gardera dans son dossier.

(...)

CINQUIÈME RESOLUTION : Modification des statuts.

Afin de mettre les statuts en concordance avec la décision précitée d'émettre de nouvelles actions, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et de le remplacer par le texte suivant:

*"En rémunération des apports, quatre cents mille (400.000) actions ont été émises.**Chaque action donne un droit égal dans la répartition des bénéfices et des produits de la liquidation.**Les apports actuels sont inscrits sur un compte de capitaux propres disponible. Pour les apports ultérieurs, les conditions d'émission détermineront s'ils sont inscrits sur un compte de capitaux propres indisponible ou disponible. A défaut de stipulation à cet égard dans les conditions d'émission ou en cas d'apport sans émission de nouvelles actions, les apports sont inscrits sur le compte de capitaux propres disponible."*

(...)

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, une procuration, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173,1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Peter VAN MELKEBEKE

Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").